

Politique et procédures - formation pour la communauté

Le SIJE offre des séances de formation et des présentations en lien avec l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers qui fréquentent des services de garde agréés. Les séances de formation et les présentations sont destinées :

- aux services de garde agréés impliqués avec le SIJE;
- aux parents/tuteurs d'enfants impliqués auprès de SIJE et à ceux en attente de services.

La priorité sera donnée aux services de garde qui incluent déjà un(des) enfant (s) recevant le soutien du SIJE.

Procédures pour les séances de formation et les présentations organisées par le SIJE

- Des renseignements concernant les séances de formation et les présentations seront distribués aux services de garde agréés, aux parents/tuteurs et aux organisations communautaires ayant recours au SIJE dans le bulletin ACCÈS *inclusion* à l'adresse suivante : www.bulletinsije.ca/.
- L'inscription peut se faire au moyen du formulaire électronique que l'on peut retrouver dans le bulletin ou par téléphone auprès de la coordonnatrice de la formation et des ressources du SIJE au 613-736-1913, poste 284.
- Les demandes d'inscription aux séances de formation et aux présentations seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Le SIJE se réserve le droit de limiter le nombre de participants par service de garde.
- Des frais peuvent s'appliquer pour certaines séances selon le coût pour le formateur, les lieux et le matériel.
- Toutes les séances sont sujettes à changement en fonction des inscriptions. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront retournés, au complet, aux participants.
- Si une séance est complète, une liste d'attente sera établie.
- Les participants recevront une confirmation de leur inscription par courriel ou par téléphone.
- Les participants auront droit à un remboursement complet s'ils annulent deux semaines avant la date de la séance et, après les deux semaines, ils recevront un remboursement moins des frais d'administration de 20 p. 100.

Procédures pour les séances de formation et les présentations sur demande

- Les services de garde peuvent demander des séances de formation et des présentations particulières de la part du SIJE pour leur personnel éducateur ou les parents/tuteurs en remplissant le formulaire de *Demande - séances de formation et présentations* (2.11) au lien suivant www.afchildrensservices.ca/fr/.
- Le SIJE exige un préavis d'au moins un mois pour procéder à l'étude d'une demande.
- La coordonnatrice de la formation et des ressources répondra à la demande et y donnera suite, s'il y a lieu.
- Un nombre minimum de 12 participants est requis pour une séance de formation ou une présentation, sauf pour une présentation pour un service de garde dans le but de répondre à un besoin particulier (p. ex., besoin médical, diagnostic, comportement) afin d'assurer l'inclusion d'un ou de plusieurs enfants.

Procédures de demande pour la série de modules de perfectionnement professionnel

- Les services de garde peuvent demander la série de modules de perfectionnement professionnel en remplissant le formulaire de *Demande de formation – Perfectionnement professionnel - Série de modules Intervenir avant de réagir...* au lien suivant www.afchildrensservices.ca/fr/.
- Le SIJE exige un préavis d'au moins un mois pour procéder à l'étude d'une demande.
- La coordonnatrice de la formation et des ressources répondra à la demande et y donnera suite, s'il y a lieu.
- Un nombre minimum de 15 participants est requis pour une séance de formation.
- Bien que les séances de formation et les services de consultation soient gratuits, un montant de 10 \$ par participant, par module, sera perçu pour le matériel à distribuer de la *Trousse d'outils du manuel*.
- Le SIJE se réserve le droit de jumeler des services de garde selon le nombre de participants et les secteurs géographiques.
- La priorité sera accordée aux services de garde qui font déjà appel au soutien du SIJE et/ou du Programme d'orientation positif (POP).

Alimentation entérale, cathétérisme et crises épileptiques

Le SIJE a conclu un marché avec ParaMed pour offrir des séances d'information éducative concernant l'alimentation entérale (par tube) et le cathétérisme, selon les besoins.

Des séances d'information sur les crises épileptiques peuvent également être demandées.

Les gestionnaires qui ont inscrit un enfant qui nécessite une de ces procédures doivent appeler la coordonnatrice à l'accueil au 613-736-1913, poste 233, pour organiser une séance d'information pour leur personnel éducateur. La participation est réservée au personnel éducateur/responsable de garde qui travaille directement avec l'enfant.